



EDITORIAL

Ce 40^{ème} éditorial met un terme à ma prose municipale de Maire.

J'ai beaucoup écrit, beaucoup d'articles, cela a été un souci constant de vous informer en plus d'avoir un réel plaisir à écrire.

J'ai bien sûr été secondée par différents élus, dont les noms sont toujours cités dans le comité de rédaction, et par le service administratif pour la réalisation.

Cette aventure informative a été complétée par **dix-sept réunions publiques au cours de ce mandat**, c'est un nombre très important. Celles-ci ont concerné le haut-débit, les travaux de la rue du Bourg, le PLU, l'étude de programmation, le PLUI, la place du Laca, la canalisation d'hydrogène, la ZAC du Saut du Moine, les commerces (boulanger et café associatif) ...

Dans les Echo champagnards ou les flashes info vous avez pu prendre connaissance des comptes rendus de tous les conseils municipaux, comptes rendus par ailleurs affichés en mairie et diffusés sur le site web.

Parallèlement, depuis le début de notre mandat en 2014, **les commissions municipales ci-après ont été ouvertes aux habitants intéressés** pour en devenir membres, ce que le conseil municipal a validé malgré une ou deux réticences : Aménagement/cohésion sociale, cadre de vie/travaux, enfance-jeunesse, environnement/fleurissement.



J'ai souhaité également que **le vice-président du CCAS soit choisi dans la parité des habitants** et non dans celle des élus, nous sommes la seule commune de l'Isère à avoir fait ce choix.

La commission urbanisme, quant à elle, n'est pas ouverte au public pour des raisons de confidentialité et de neutralité. Elle s'est réunie régulièrement et a examiné toutes les décisions d'urbanisme, sans exception.

La mise en place de commissions ponctuelles avec les habitants pour éclairer certains de nos choix était mon souhait, hélas cela n'a pas été possible pour les illuminations de fin d'année ou pour la place du Laca, essentiellement en raison de l'absence d'habitants candidats.

J'espère avoir loyalement assuré ma fonction, avec mon équipe. Bien sûr il reste à faire, c'est la richesse des engagements municipaux et métropolitains qui maintenant sont devenus indissociables.

Mon choix de ne pas être à nouveau candidate aux élections municipales de 2020 est totalement réfléchi et assumé après 12 ans de double mandat. Je souhaite que les valeurs et engagements de ces deux mandats, trouvent un nouveau souffle communal et métropolitain, pour relever les défis climatiques, énergétiques, économiques, sociaux et environnementaux qui sont devant nous.

Pour conclure je remercie nos familles, nos conjoints qui nous ont soutenus dans nos engagements et ont compensé nos larges absences familiales et domestiques. Je leur rends sincèrement hommage.

Françoise CLOTEAU
Maire

Vice Présidente de Grenoble Alpes Métropole



RETOUR SUR LES VOEUX DE LA MUNICIPALITE - Samedi 11 janvier



Je vous souhaite à tous une très belle année 2020, riche de rencontres et de projets, d'échanges, de succès, et de bien vivre ensemble dans ce beau cadre qui est le nôtre.

Mes vœux sont pour vous Mesdames et Messieurs les Champagnards, et pour tous ceux qui font la vie locale : les associations, les entreprises, les élus du conseil municipal et du CCAS, les habitants qui s'investissent dans les commissions extramunicipales, dans la commission communale des impôts, dans le CCAS, les acteurs de notre récent et très fréquenté « café associatif », les bénévoles de la bibliothèque et tous les agents communaux que je remercie vivement pour leur implication à votre service.

Je souhaite le meilleur accueil et une très bonne installation aux nouveaux habitants. Un encart d'informations pratiques relatives à la commune et ses différents services et activités, notamment associatives, sera inséré dans un prochain Echo Champagnard. Bien entendu, la mairie est à leur disposition pour tout renseignement.

La commune en 2019

Il y a eu 8 naissances et fait exceptionnel nous avons enregistré deux naissances sur la commune : deux petites filles Tais et Angelina. Très pressées d'arriver elles ont pointé le bout de leur crâne aux Isles le long de la RN 85 dans les deux cas, une en juillet l'autre en décembre.



Avec humour quelqu'un m'a suggéré d'installer une maternité dans la ZAC...

Enfin ayons une pensée pour les 10 champagnards qui nous ont quitté cette année, 4 femmes et 6 hommes, pour celles et ceux qui souffrent et font face à la maladie en ce moment.

C'est donc la dernière fois que je vous adresse mes vœux ; enfin si l'on peut dire, car je souhaite continuer à partager ces moments conviviaux le plus longtemps possible avec vous tous. Donc je parlais de mes vœux de « Maire »... car j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines élections qui renouvelleront les conseils municipaux. C'est une décision assumée et réfléchie que j'ai prise sereinement après 12 ans de mandats municipaux et intercommunaux, 12 ans à votre service dont 9 en qualité

de Maire et 12 de vice-présidente de la CCSG d'abord, de Grenoble Alpes Métropole ensuite.

Je quitte cette fonction sereine ; pour la suite je fais confiance à votre jugement, à votre attachement à l'intérêt général pour garantir un futur le meilleur possible à tous et pour préserver notre belle commune de toutes les prédatations notamment contre l'environnement et la biodiversité.

Je pars satisfaite qu'avec deux équipes municipales successives, donc depuis 2008, nous ayons réalisé nos engagements. Nous avons toujours veillé à mettre en priorité absolue le développement durable, la cohésion sociale et le service public pour tous. Cela a parfois pu contrarier certains intérêts particuliers, mais la somme de ceux-ci n'assure jamais le bien vivre général.

Je ne vais évidemment pas citer de projets à venir, je confie cela à la créativité, à l'intelligence et au sens de l'intérêt général de l'équipe qui va nous succéder. Je ne vais pas non plus faire l'inventaire détaillé des réalisations, cela vous est ou a été régulièrement communiqué dans la presse communale et sur le site web, et souvent relayé dans la presse locale, d'où mon clin d'oeil à notre correspondant local de presse pour le remercier pour la couverture qu'il fait de l'ensemble de la vie de notre commune.

Je vais évoquer les actions marquantes, actions qui résultent de nos choix politiques depuis 2008 en lien avec l'intercommunalité, mais je ne commenterai pas tout. Certaines réalisations - réussies- comme la municipalisation du service périscolaire et du centre de loisirs et la réhabilitation de l'école vous ont déjà été largement présentés.

L'élaboration du plan local d'urbanisme a été lancée en 2009, sous mon 1^{er} mandat. Son approbation en conseil métropolitain date de décembre 2016 et une modification a été votée en 2017 pour inclure l'OAP du Laca. Le blocage PPRT (plan de prévention des risques technologiques de Pont de Claix) de 10 ans est la cause de ce délai anormalement long, d'approbation. Le PLU/PLUI est un document important qui comporte un diagnostic très riche et détaillé de la commune tant sur le plan environnemental, paysager, biodiversité que social ou économique.



RETOUR SUR LES VOEUX DE LA MUNICIPALITE - Samedi 11 janvier

Ce document est en ligne sur les sites de la commune et de la Métropole, je ne peux que conseiller aux nouveaux champagnards de le consulter pour mieux connaître CHAMPAGNIER. Il a découlé du diagnostic un projet d'aménagement durable, décliné ensuite en règlement d'urbanisme, c'est ce règlement qui est utilisé pour l'instruction des permis de construire. Cela me permet de faire le lien avec le Plan d'urbanisme métropolitain (PLUI) qui vient d'être approuvé par la métropole et l'a été également par la commune. Notre PLU étant très récent et notre implication ayant été réelle dans l'élaboration du PLUI, les différences entre le PLUI et notre PLU sont minimales et ne provoqueront pas de bouleversement. Toutes les réalisations doivent répondre bien sûr au règlement du PLU/PLUI désormais et aux normes qui lui sont supérieures (SCoT). J'ajoute que le PLU tout comme le PLUI ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal.

Aux personnes qui nous font **le procès de la bétonisation** je dirai que lors de l'élaboration du PLU (et cela se retrouve dans le PLUI) nous avons réduit de 40% la superficie constructible. C'est totalement conforme à notre engagement de garantir un développement soutenable écologiquement parlant car nous avons tenu à préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Désormais 6 hectares sur 15 ne sont plus constructibles, alors que précédemment ils l'étaient au POS (Plan d'Occupation des Sols)

Quant à la **densification**, elle est **totalement d'initiative privée** et favorisée par la loi ; les propriétaires sont nombreux à vouloir diviser leurs parcelles, aucun maire n'a le pouvoir de s'y opposer, sauf raisons sérieuses de desserte, d'accès aux réseaux... Pour que tout soit dit et bien dit sans

déformation concernant l'**écoquartier du Laca** il s'agit d'un projet privé situé dans une zone stratégique de cœur de village pour lequel, dans le PLU nous nous sommes dotés d'outils opérationnels (OAP) afin d'en garantir la compatibilité avec l'urbanisme existant et les paysages.

En complément, pendant ce présent mandat nous avons souhaité que cet aménagement ait le label écoquartier.

Un écoquartier est une zone urbaine conçue, organisée et gérée dans une démarche de développement durable. Il doit offrir de la mixité sociale et fonctionnelle (commerces, logements), limiter l'étalement urbain, favoriser les économies d'énergie et la biodiversité.

Nous avons étudié cela avec un comité de pilotage et un groupe de travail d'habitants. Mais j'insiste c'est un projet privé que les propriétaires et le promoteur ont accepté de travailler avec la commune dans le cadre de la réglementation éco quartier et pour obtenir ce label.

Au final il y aura 53 logements dont 26 maisons individuelles. La hauteur maximale est la même que partout ailleurs dans la commune, soit 9 mètres.

Les terrains sont petits, comme dans d'autres projets récents dans le village. Il y a des personnes qui souhaitent ces terrains, et puis on y trouvera un bel espace de jardins partagés, une voie piétonne et équestre, beaucoup d'espaces verts communs car c'est la philosophie de l'éco quartier, partager et mieux vivre ensemble.



La Place du Laca

A propos de la place, on entend tout et son contraire. Je rappelle que nous avons passé 2 annonces pour constituer une commission pour cette place, seule une personne a répondu !

Non la fontaine ne sera pas démolie !
Non la place ne sera pas construite !
Non la place ne sera pas modifiée dans sa forme et son contenu !

Sont simplement prévus des aménagements mineurs, mais utiles, pour sécuriser le lieu en lien avec l'éco quartier notamment pour la traversée des piétons sur la D64 :

- ♦ pour assurer la traversée des enfants rejoignant le bus, en toute sécurité,
- ♦ pour réaliser un arrêt de bus conforme à toutes les règles d'accessibilité notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite,
- ♦ pour maîtriser l'écoulement des eaux pluviales côté Ouest,
- ♦ pour discipliner et mieux organiser le stationnement latéralement à la place,
- ♦ pour réduire la vitesse. C'est pour cela que la voirie est refaite actuellement. La pose de béton désactivé est semble-t-il plus longue (notamment le séchage) que pour l'enrobé.

Je vous remercie de prendre patience car le résultat devrait être efficace au niveau sécurité routière.

Je comprends les difficultés que nous rencontrons tous mais cela se vit mieux dans le civisme, le respect et la courtoisie.



RETOUR SUR LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE - Samedi 11 janvier



Aménagement de la Place du Laca

La ZAC du Saut du Moine

Nous avons longuement présenté cette ZAC lors des vœux de l'an dernier, et lors de 3 réunions publiques en 2019 ; les entreprises candidates à l'installation étaient venues vous informer sur leurs activités. Les infrastructures et la voirie principale sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et l'entreprise SDCEM (90 emplois) s'y est installée en novembre dernier.

J'aurai le plaisir de la visiter avec Antoine FERON et le président de la Métropole la semaine prochaine, à l'invitation de son PDG. Mon implication sur ce dossier de ZAC a été constante depuis 2008, avec d'autres élus du mandat précédent et avec Antoine FERON au cours de ce mandat. En 2014, lors de la fusion de la CCSG (Communauté de Communes du Sud Grenoblois) avec la communauté d'agglomération « La Métro », nous étions bien loin d'avoir des garanties quant à la réalisation de cette ZAC sur un ancien site industriel abandonné par son propriétaire et acquis par la CCSG fin 2013. Ma détermination a été partagée dès 2014, avec le nouveau président de la Métro, maire de PONT DE CLAIX, pour réhabiliter les friches industrielles et ne pour ne plus consommer des terres agricoles. L'appui de la région AURA a aussi pesé puisque dans le contrat signé avec la métropole elle s'est engagé à soutenir financièrement la démarche de réhabilitation des friches industrielles de la région.

La réalisation de la ZAC du Saut du Moine est une belle victoire pour nous tous ; c'est le point qui nous tenait le plus à cœur pour effacer la brutalité des 250 suppressions d'emplois de 2006. La ZAC ce n'est pas seulement de l'économie c'est aussi un gros projet environnemental avec la restauration de corridors écologiques, des espaces boisés, la gestion des espèces végétales invasives, la protection des espèces protégées tant végétales (inule de suisse) qu'animales (coronelle girondine ou laineuse du prunelier).

La ZAC accueillera des entreprises industrielles créatrices d'emplois ; la société SDCEM vous a été présentée l'an dernier et je salue M. RIBERE, qui la représente aujourd'hui, elle a été la 1^{ère} à s'installer fin 2019, d'autres suivront bientôt. Toutes les candidatures industrielles sont examinées par un comité de commercialisation dans lequel siège la commune. Nous y avons toujours siégé, je peux vous dire que si la commune émet des réserves sur une installation elle est écoutée, du moins cela a été le cas pendant ce mandat.

Sans la métropole nous n'aurions pas pu en arriver là.

Si je quitte bientôt mes fonctions de maire avec sérénité c'est essentiellement grâce à l'aboutissement de la création de la ZAC et au nouvel élan pour la commune que permet le développement de la vie économique allié à une grande réhabilitation éco-environnementale du site en remplacement de la désastreuse friche industrielle.



Entreprise SDCEM Zac du Saut du Moine

Les tuyaux et les chantiers réussis

Les réseaux d'eau et d'assainissement dataient du mandat de Madeleine VATIN-PÉRIGNON, il avait 60 ans et il était urgent de les remplacer. Un peu d'humour me fait dire que ces questions de réseaux sont résolus par des femmes maires contrairement à ce que l'on pense communément. Ils avaient été installés à une époque où les voitures étaient encore rares et où la traction agricole était plutôt animale sans aucune comparaison possible avec les monstres actuels. La circulation contemporaine les avait complètement dégradés, le réseau d'assainissement tout particulièrement. Pour nous tous cela a été le début d'un calvaire circulaire qui s'est prolongé par l'enfouissement des réseaux secs, puis la réfection de la voirie, et dernière étape aujourd'hui par la réfection de la partie longeant le côté est du Laca. Cette cérémonie des vœux arrive au pire moment car vous galérez avec les déviations et les nuisances des travaux. Je suis confiante dans l'amélioration qui va en résulter notamment au niveau sécurité, c'est même pour cela que ces travaux ont été entrepris, en maîtrise d'ouvrage partagée avec la métropole.

Quelques mots sur notre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui a rejoint le club des grands car notre vice-président Jean-Paul JULIEN a été élu membre du conseil d'administration de l'union départementale des CCAS.

Cette année encore nous avons accueilli les bébés de l'année en mairie et ils ont bénéficié d'un bon cadeau offert par le CCAS de la commune, le CCAS soutient aussi l'association « Bébés au Vent » qui regroupe les assistantes maternelles de la commune, et les aînés lors de 2 rendez-vous conviviaux annuels.



Réception des « bébés » de l'année 2019

RETOUR SUR LES VOEUX DE LA MUNICIPALITE - Samedi 11 janvier

Enfin nous avons accueilli dans notre gymnase le réveillon solidaire organisé conjointement avec CHAMP SUR DRAC, JARRIE ET VIZILLE. Cela a été possible grâce aux bénévoles associatifs et aux membres des CCAS.

Je tiens à remercier ceux de CHAMPAGNIER : Danièle MOUREN et Jean-Paul JULIEN deux habitants qui s'investissent beaucoup bénévolement.

Associations

La riche vie associative communale fait de CHAMPAGNIER un village vivant. Le soutien municipal est réel, le volume des subventions a été maintenu mais c'est un point sur lequel je dirai « peut mieux faire » dans la mobilisation de tous les acteurs municipaux.

Pour ma part j'ai toujours été présente pour soutenir les différentes manifestations ainsi que d'autres élus.

La grosse satisfaction de l'année est venue de l'ouverture d'un café associatif par la MJC/MPT dans une salle mise à disposition par la commune. Vu la fréquentation très importante on peut dire que ce point de rencontre villageois était un réel besoin. Je suis très heureuse que nous ayons soutenu ce projet et encore plus de le voir vivre.

Je vais conclure sur la Métropole

En premier lieu je souhaite que les choses soient claires, il y a ce sur quoi nous n'avons aucune prise qui est du cadre de la loi, et ce qui nous a été imposé, qui cadre notre vie quotidienne.

L'organisation territoriale de la France n'est pas de la compétence communale, des députés et sénateurs élus démocratiquement l'ont voulue ainsi et ils ont notamment créé des métropoles. Personnellement je pense que ce n'est pas un aménagement équilibré du territoire, cela crée des inégalités territoriales. Il y a des gagnants ce sont souvent les métropoles et des perdants les territoires oubliés ruraux souvent excentrés, les bassins industriels abandonnés. Cela mériterait un débat, nous ne le ferons pas ici.

Le 1^{er} janvier 2014 la CCSG a fusionné avec la Métro sur décision du Préfet, nous nous y étions opposés nous avons perdu. Attention nous étions opposés à la fusion mais pas à l'intercommunalité ; je tiens à préciser que nous sommes de

fervents partisans de la coopération intercommunale choisie et non subie.

Le 1^{er} janvier 2015 la Métro, communauté d'agglomération est devenue Métropole ; c'est notre nouveau cadre de vie territorial et nous n'avons pas le pouvoir de nous y soustraire, même avec la nouvelle loi égalité et proximité. Ce cadre métropolitain était à construire et nous avons choisi de nous y impliquer car il vaut mieux agir que subir.

Avec le président Christophe FERRARI nous avons construit une Métropole où les communes peuvent se faire entendre.

Certains sujets comme les mobilités, la planification urbaine (PLUI), l'environnement, l'habitat ou l'économie trouvent leur place à l'échelle métropolitaine et même au-delà, en effet l'échelon communal n'est plus du tout adapté pour ces questions-là.

Sans la Métropole nous n'aurions pas la ZAC du Saut du Moine, nous n'aurions pas eu les moyens de réaliser les nouvelles voiries quand elles étaient nécessaires, de renouveler nos réseaux d'eau potable, d'assainissement, et des eaux pluviales, nous n'aurions pas non plus vu naître le projet de piste cyclable de TAVERNOLLES à CHAMPAGNIER via HAUTE JARRIE, pas plus que le projet de tronçon HAUTE JARRIE CHAMPAGNIER qui devrait voir le jour dans un délai proche.



Je peux encore citer la bibliothèque numérique et la gratuité offerte aux petites communes, l'amélioration de la desserte en transports en commun au village ou aux Isles mais il reste encore à faire...

Je tiens à ajouter que ce mandat métropolitain a certes des manques, on peut toujours critiquer.

Il y a quand même des aspects positifs grâce à notre groupe ADIS (Agir pour un Développement Inter-

communal Solidaire) et à la solidarité entre nos communes. Nous avons tout à fait tenu notre place, nous étions un groupe important. La vision métropolitaine du président respectant et écoutant les communes, celle du groupe « Métropole En Transition » respectant la ruralité et ses particularités ont pesé positivement. Je ne nie pas les désaccords - toujours surmontés - ni les difficultés mais globalement le bilan est bon ; nous nous sommes beaucoup investis, avons participé aux commissions et groupes de travail métropolitains et cela a compté pour la commune.

Je m'interroge sur l'avenir des communes notamment les très petites. Tous les outils et les aides disparaissent peu à peu.

Lors de notre premier mandat nous avons vu disparaître l'expertise de la DDT ex DDE pour l'instruction des permis de construire, résultat nous devons nous organiser soit en recrutant soit en confiant nos instructions à la Métropole par exemple. C'est payant puisque c'est une compétence communale et non métropolitaine. Le soutien du cadastre s'amenuise lui aussi, la présence d'un géomètre aux CCID (Commission Communale des Impôts Directs) n'est plus assurée, son rôle dans la mise à jour des bases fiscales s'amenuise.

Enfin la réforme de la DGFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) qui nous a été présentée il y a peu prévoit la suppression de la moitié des trésoreries en Isère, dont celle de VIZILLE. Les trésoreries encaissent certes des impôts mais surtout elles apportent une expertise importante aux communes pour établir leurs budgets et le gérer dans le temps.

La suppression de la taxe d'habitation va redonner du pouvoir d'achat mais il y avait sûrement d'autres pistes à creuser que celle qui coupe le lien des administrés avec les choix communaux et qui prive les communes d'un levier d'autonomie dans leurs décisions. Toutes ces évolutions coordonnées me laissent craindre une volonté de vider les communes de moyens d'action et de décision. On ne supprime pas les communes mais on les affaiblit.



RETOUR SUR LES VOEUX DE LA MUNICIPALITE - Samedi 11 janvier

C'est maintenant le **mot de la fin**. J'ai le sentiment d'avoir servi loyalement CHAMPAGNIER et ses habitants avec mes colistiers élus que je remercie vivement.

Etre maire c'est une responsabilité et fierté. Juste après mon élection en mars 2008, je n'arrivais pas à y croire et encore moins à imaginer mon futur rôle. Mais on apprend vite d'autant que juste après j'ai été élue vice-présidente de la CCSG en charge de l'environnement, du développement durable et des risques majeurs. J'ai assez vite quitté mon travail pour me consacrer pleinement à mes mandats et je ne le regrette pas. Il y a eu des moments difficiles, parfois d'une extrême violence mais toujours surmontés. J'ai beaucoup aimé voir les gens heureux lors des rencontres dans le village, lors des mariages ou des parrainages civils, et beaucoup moins les agressions et incivilités diverses, les trahisons ou les reconnaissances lors des accidents mortels...

Je dis souvent qu'il faut savoir arrêter avant d'avoir utilisé ses capacités de créativité, d'indignation ou de proposition, s'arrêter quand on peut encore avoir d'autres envies, d'autres projets. Je pense que c'est le cas aujourd'hui...enfin disons en mars prochain.

Puisque je vais franchir un seuil je vous cite Victor HUGO « *L'avenir est une porte, le passé en est la clé.* »

J'ai beaucoup aimé être votre maire, tout à l'heure nous partagerons le verre de l'amitié.

Je propose à Jean-Charles COLAS-ROY député, puis à Guillaume GONTARD sénateur - qui vont bientôt accueillir la classe de CM1/CM2 à l'assemblée Nationale et au Sénat - de dire quelques mots s'ils le souhaitent. ⁽¹⁾

Très belle et heureuse année à vous tous.

Françoise CLOTEAU

⁽¹⁾ En raison des grèves à la RAPT, cette sortie a dû être annulée.



Elus de MONTCHABOUD, POND DE CLAIX, EYBENS, JARRIE, VAULNAVEYS LE HAUT, CHAMP SUR DRAC, VIZILLE, BRIÉ ET ANGONNES, ST PIERRE DE MÉSAGE - Député Jean-Charles COLAS-ROY - Sénateur Guillaume GONTARD



ECOLE MADELEINE VATIN-PERIGNON

LE CHOIX DU NOM DE L'ECOLE PAR LES ENFANTS DE LA CLASSE DE CM1 / CM2

Lors de la rentrée scolaire de septembre dernier, l'équipe enseignante a fait remarquer à Mme la Maire que l'école n'avait pas de nom. En réponse elle leur a demandé d'y réfléchir. Le bureau municipal a validé la démarche et a suggéré que ce soit plutôt le nom d'une femme. La classe de CM1/CM2 a été chargée de cette réflexion par l'équipe enseignante.

En présence des enfants dans l'assistance, le conseil municipal a délibéré le 7 janvier 2020 en faveur du nom de Madeleine VATIN-PÉRIGNON. Les enfants ont expliqué ce choix lors des vœux du maire le 11 janvier dernier. Ils ont aussi indiqué que leur candidature était retenue pour participer à la rédaction d'un projet de loi dans le cadre du « parlement des enfants ».



VOICI LE TEXTE QU'ILS ONT LU AUX HABITANTS

Madeleine VATIN-PÉRIGNON donne son nom à l'école.

Nous l'avons choisie car c'est une femme, champagnarde et remarquable dans son parcours de vie.

Née en 1898 LEFEVRE-PONTALIS, elle a épousé en 1922 Emile VATIN-PÉRIGNON avec lequel elle a eu 5 enfants : Geneviève, Brigitte, Hubert, Michel et Philippe.

En 1944, Madeleine est infirmière de la Croix Rouge dans l'Est parisien avec sa fille Geneviève, chargée de la Croix Rouge de la jeunesse. Le 18 avril un bombardement a lieu et provoque la mort de 900 morts en une demi-heure.

Madeleine et sa fille se rendent sur les lieux et s'aperçoivent que de nombreux enfants sont traumatisés par la guerre et seuls. Madeleine décide alors d'accueillir une vingtaine d'enfants âgés de deux ans et demi à quatorze ans, à CHAMPAGNIER.

Geneviève sa fille raconte :

« C'est à la suite du bombardement allié sur Bondy le 18 avril 1944 que ma mère m'a demandé d'amener à CHAMPAGNIER 20 enfants en situation difficile : parents à l'Hôpital, maisons détruites ...

J'ai donc pris le train et 2 jours après nous sommes arrivés à GRENOBLE où Michel nous a montés à CHAMPAGNIER avec son camion. Brigitte avait préparé notre accueil ; les filles furent logées à l'Ambulance ; les garçons à l'actuelle Orangerie [...]. »

Les enfants l'appellent Marraine, certains resteront une année entière, d'autres resteront plus longtemps encore. En 1959, Madeleine VATIN-PÉRIGNON est élue maire de CHAMPAGNIER, elle a 61 ans. Sous son mandat ont été délibérés ou engagés les actions et projets suivants, qui ont largement modernisé CHAMPAGNIER :

- création du réseau de l'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement ;
- refus de l'implantation d'un terrain militaire sur le plateau en 1960 ;

- projet de construction d'une école au village, comprenant deux classes, un logement et un terrain de sport. Ce projet aboutira en 1965 et sera construit sur un terrain cédé par Madeleine VATIN-PÉRIGNON ;

- protection des espaces cultivables, de la forêt et des biens communaux en refusant la construction de deux lignes électriques de 63 KV en 1961 entre PONT DE CLAIX et JARRIE, pour desservir l'usine PROGIL. Le conseil municipal s'opposera encore en 1962 à une demande de cette usine pour préserver la qualité de l'air à CHAMPAGNIER ;

- installation du téléphone à la mairie et construction d'une école aux Isles (c'est maintenant un bâtiment à usage confessionnel) ;

- inauguration du réseau d'eau potable en 1963 ;

Le 22 février 1964 la commune adhère au syndicat intercommunal d'électrification.

- Le ramassage des ordures ménagères est institué à cette même date, il a lieu une fois par semaine, le samedi. Avec l'accord du maire de JARRIE une déchèterie est créée sur sa commune. Déjà à cette époque était soulevée la question des dépôts sauvages dans la Combe, et comment l'empêcher.

Madeleine VATIN-PÉRIGNON a beaucoup œuvré pour les enfants et pour la commune de CHAMPAGNIER. Nous la remercions et lui rendons hommage en donnant son nom à l'école.

Les élèves de la classe de CM1/CM2 et leur maîtresse tiennent à remercier le conseil municipal et Mme Françoise CLOTEAU pour avoir eu la possibilité de mener ce travail.

La classe de CM1/CM2 est aussi engagée dans le projet du Parlement des enfants. En effet, nous avons posé notre candidature à la 24^{ème} édition du Parlement des enfants et nous avons été retenus. Dans le cadre de ce projet, nous avons la possibilité d'aller visiter l'Assemblée nationale à PARIS, invités par le Député Jean -Charles COLAS-ROY.

Et nous sommes très heureux car nous avons appris que nous partirons le lundi 17 février pour PARIS. Pour financer notre voyage, le Sou des Ecoles et la mairie nous aident et nous les remercions vivement.

Merci à tous !

Note : les enfants visiteront aussi le Sénat, invités par le Sénateur Guillaume GONTARD.



COMMUNE/METROPOLE ... QUI FAIT QUOI

QUE FAIT LA METROPOLE ?



La Métropole exerce des compétences étendues et parfois partagées avec celles de la commune. Il m'a semblé utile de vous éclairer en vous exposant ce qui dépend respectivement de l'une ou de l'autre.

En matière de développement économique, la Métropole a une compétence globale sur les zones d'activités économiques. Elle assure désormais la création, l'aménagement et la gestion de toutes les zones, qu'elles soient artisanales, industrielles, commerciales, touristiques ou tertiaires ; c'est au titre de cette compétence que dans notre commune **la ZAC du Saut du Moine se réalise**. Elle est également compétente en matière de d'emploi et d'insertion (pilotage du PLIE - Plan Local Insertion Emploi), de promotion du tourisme (gestion et coordination de tous les offices de tourisme).

LA MÉTROPOLE ET SON ÉCONOMIE EN QUELQUES CHIFFRES



Urbanisme : la Métropole est compétente en matière d'aménagement du territoire et de planification de l'urbanisme. Elle a réalisé, avec notre participation, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui vient d'être validé. Il se substitue aux PLU et POS des communes.

La commune est compétente en matière d'urbanisme opérationnel, cela veut dire que c'est le maire qui est responsable de l'instruction des permis de construire et des autorisations d'urbanisme, c'est lui qui les délivre, conformément au PLUI.



Environnement, biodiversité, forêt. La compétence métropolitaine est complémentaire de celle des communes. Responsable de la mise en valeur de l'environnement, elle gère les corridors écologiques et la préservation de la biodiversité et des espaces naturels sur tout son territoire ainsi que le patrimoine arboré, les sentiers, le schéma de desserte forestière...

Voirie : La compétence de la Métropole concerne la création, l'aménagement de la voirie communale (de façade à façade, ou de fossé à fossé), la signalisation, les abris bus. Restent à la commune : la propreté, l'éclairage public, le déneigement, les aménagements d'embellissement (arbres et espaces verts), les équipements de propreté (poubelles), les sanitaires publics sur emprise voirie (au Laca par exemple), les fontaines et bassins, les bornes d'eau potable.

Grenoble-Alpes Métropole a mis en place une plate-forme permettant aux usagers de les alerter sur des problèmes. Pour cela il suffit d'aller sur la plateforme

<https://demarches.lametro.fr/> ou téléphoner au 0 800 805 807.

L'eau potable des 49 communes est désormais gérée par la Métropole qui en prend pleine compétence avec un grand service unifié dans le domaine de l'eau potable. Cela veut dire qu'elle est compétente sur la protection des captages, la production et le transport, le stockage, la distribution et la relation aux usagers. Depuis le 1^{er} janvier 2016



s'est ajoutée une nouvelle compétence sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Services publics d'intérêt collectif : Pas de changement au niveau de l'assainissement, par contre la Métropole est compétente sur le SDIS (service départemental de défense extérieure contre l'incendie). Cela veut dire que la gestion des bornes incendie installées dans les

communes devient métropolitaine.

Qualité de vie, écologie, transition écologique : la Métro exerçait déjà la compétence sur la gestion des déchets ménagers, le plan Air-Climat devenu plan climat air énergie métropolitain (PCAEM). Ce PAEM vient d'être renouvelé pour la période 2020/2030, afin de nous engager durablement vers une meilleure adaptation au changement climatique et une amélioration de la qualité de l'air. Grenoble Alpes Métropole est désormais compétente pour la contribution à la transition énergétique, la



lutte contre les nuisances sonores, sur la création et la gestion de réseaux de chaleurs, sur la création et l'entretien des bornes de recharge pour les véhicules électriques, sur la réglementation locale de publicité.

La politique de l'habitat est de compétence métropolitaine, cela inclut l'amélioration du parc bâti, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, l'élaboration du plan local de l'habitat, les aides financières au logement social et les actions en faveur du logement des personnes défavorisées, la réhabilitation des logements anciens dégradés (programme Mur Mur). La politique du « Logement d'abord » qu'elle met en œuvre devrait permettre de lutter efficacement contre le sans abrisisme en mobilisant davantage de logements publics et privés, et en personnalisant l'accompagnement des personnes à la rue dans leur nouveau logement.

Culture et patrimoine

C'est une compétence partagée entre la Métropole et la commune. La Métropole est en charge de la culture numérique, scientifique d'intérêt métropolitain, la commune est compétente pour soutenir les actions culturelles, qu'elles soient organisées par elle-même ou par des associations communales. Il en est de même pour la mise en valeur et la préservation du patrimoine. Les exemples ne manquent pas à CHAMPAGNIER dans ces deux domaines où les associations sont très actives.



COMMUNE/METROPOLE ... QUI FAIT QUOI

QUELES SONT LES COMPETENCES COMMUNALES ?

La commune est compétente pour délivrer ou gérer :

Les autorisations d'urbanisme

Un service municipal est dédié à cette mission car nous avons fait le choix d'instruire nous même les différentes demandes, *en conformité avec le Plan local d'urbanisme, désormais intercommunal*. La police municipale apporte son concours pour s'assurer des conformités et pour signaler les infractions au maire.



L'action sociale

sur son territoire, c'est le rôle de notre CCAS, présidé par la maire il est composé d'élus et d'habitants en nombre égal. Le vice-président est un membre du collège des habitants ;

L'inscription sur la liste électorale

et assurer sa mise à jour ; piloter la commission de contrôle composée de représentants de la commune, du Préfet et du tribunal d'instance.

L'état-civil

C'est à la mairie que vous pourrez obtenir les documents suivants : certificat de concubinage, certificat de reconnaissance avant naissance, attribution ou renouvellement de concession au cimetière communal, que vous devrez enregistrer vos contrats de Pacte civil de solidarité (PACS), que vous ferez établir les actes de naissance, de mariage, de décès, pour les événements survenus dans la commune ;

L'école



Le maire doit s'assurer de la scolarisation de tous les enfants de sa commune et il reçoit les demandes d'inscription. La validation se fait en lien avec la directrice.

Il est responsable des moyens en locaux et en personnel non enseignant (ATSEM).

Les inscriptions au restaurant scolaire sont également de la responsabilité de la commune ;

Différents certificats, inscriptions et documents

Le recensement militaire des jeunes, les demandes d'ouverture de débits de boissons y compris temporaires, la validation du dossier de demande de médaille du travail, les légalisations de signature, les inscriptions au restaurant scolaire, les attestations d'accueil de personnes vivant hors union européenne, les registres pour les ventes au déballage ;...

La propreté urbaine et les dépôts sauvages de déchets, les nuisances sonores ou autres, les incivilités, le contrôle de conformité de l'urbanisme, avec le concours de la police municipale pluri communale ;

La fixation des taux des impôts locaux et l'examen des bases d'imposition par la commission communale des impôts directs (CCID) ;

La commune ne peut plus prendre en charge les demandes de **cartes d'identité, de passeports**. Vous devez prendre rendez-vous avec une commune qui dispose d'un appareil pouvant relever vos empreintes digitales (PONT DE CLAIX, EYBENS, VIZILLE...). Le secrétariat de mairie peut simplement vous informer des documents à fournir. Pour les **cartes grises et les permis de conduire** les démarches se font par voie électronique auprès de la préfecture. Là encore la commune, via son CCAS, peut apporter une aide aux personnes ne disposant pas d'un accès internet (sur rendez-vous).

Du fait de la diminution - par l'Etat - des services attribués à la commune, et en raison des transferts de compétence eau et voirie à la Métropole, le service d'accueil de la mairie est nettement moins sollicité. Ce service reste toutefois le relai de proximité que vous pouvez contacter pour signaler tout dysfonctionnement ou problème à la Métropole.

Françoise CLOTEAU

ILS VOUS ONT REPRESENTÉ : METROPOLE, SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES PENDANT CE MANDAT

Françoise CLOTEAU

Maire, conseillère communautaire et vice-présidente de la Métropole, a siégé à l'exécutif et au conseil métropolitain, à la conférence des maires, à la commission métropolitaine «territoire durable», à la commission de commercialisation de la ZAC du Saut du Moine, et participe aux travaux du groupe ADIS «Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire» ;

Antoine FERON

Conseiller municipal délégué à l'intercommunalité et à la communication, a siégé aux commissions métropolitaines «développement et attractivité», «ressources» ainsi qu'à la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des transferts de Charges) et au SMTIC à la commission «ressources». Il a participé également au groupe de travail sur les

réseaux de desserte numérique et à la commission commercialisation de la ZAC du Saut du Moine. Il représentait aussi la commune au Syrlisag (Syndicat Intercommunal de Réalisation du Lycée Sud de l'Agglomération de Grenoble)

Gilles IMBERT

Maire adjoint a siégé à la commission cohésion sociale et aux réunions sur l'habitat. Il a suivi la question des mobilités sur le territoire grand sud et a piloté le groupe de travail sur la création de pistes cyclables sur le plateau et vers le tram sur la D 64.

Pascale BERENDES

Maire adjointe a participé aux différents groupes de travail relatifs à l'environnement, la forêt, aux sentiers, à l'eau, au comité de suivi environnemental de la Zac du Saut du Moine.

Raoul LEVEQUE

Maire adjoint a siégé alternativement à la commission métropolitaine «services publics environnementaux et de réseaux», à celle traitant des «mobilités» à l'agence locale de l'énergie et du climat et il était l'un des représentants de la métropole au SEDI (syndicat départemental de l'énergie).

Jean-Louis FRANCILLARD

Conseiller municipal, a suivi les travaux du groupe de travail sur le plan Air Energie, Climat, ainsi que sur la culture numérique qui va concerner dans peu de temps notre bibliothèque.

Brigitte ORGANDE

Pour des raisons statutaires, elle ne pouvait pas siéger à la Métropole. Elle était membre de la commission, «réseaux» du SMTIC devenu SMMAG et du Syrlisag.



SYNTHESE DES CONSEILS MUNICIPAUX

Cette synthèse est un résumé de quelques sujets abordés lors des conseils municipaux. Les comptes rendus complets sont consultables sur le site internet de la commune

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2020

Dénomination de l'école maternelle et élémentaire de CHAMPAGNIER

Dans un but pédagogique, les élèves de CM1/CM2 ont été sollicités pour proposer des noms afin de dénommer notre école municipale. Après avoir exposé un certain nombre de noms lors du précédent conseil, madame le maire propose de valider le nom de l'école maternelle et élémentaire « Madeleine VATIN-PÉRIGNON » qui permet à la population de garder en mémoire le nom d'une champagnarde qui s'est illustrée en sauvant des enfants pendant la seconde guerre mondiale et pour le bien de la commune en étant maire. Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

Personnel communal - Création d'emplois non permanents liés à un accroissement d'activité

Madame le maire donne lecture du tableau des besoins en emplois non permanents pour l'année 2020 qui comporte des postes techniques, administratifs et pour le centre de loisirs. Dans cette présentation, elle souligne les difficultés rencontrées pour le recrutement d'un instructeur des autorisations du droit des sols. Brigitte ORGANDE, adjointe au maire, rappelle son désaccord pour le recrutement d'un rédacteur à temps complet chargé de l'urbanisme. De son côté, Corinne COLUCCI, conseillère municipale, s'étonne de la proposition d'un temps complet indiquant une baisse d'activité du service urbanisme. Madame le maire dément cette baisse d'activité, elle fait une interruption de séance afin de permettre d'expliquer le fonctionnement du service administratif et les différentes démarches entreprises auprès du Centre de gestion de l'Isère. Antoine FERON, conseiller municipal délégué, explique que les missions de deux postes de travail (instructeur des autorisations du droit du sol et chargé de l'aménagement, de l'environnement et des travaux) ont fusionné. La collectivité emploiera ainsi un agent à temps complet de catégorie B au lieu de 1,40 ETP (équivalent temps plein, dont un de catégorie A). Madame le maire confirme que la procédure de recrutement de l'agent contractuel est conforme à la réglementation. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (deux abstentions pour la création d'un poste de rédacteur chargé de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement) décide d'accepter la création d'emplois non permanents.

Plan de prévention du risque inondation Drac Aval - Avis sur le projet

Pour rappel, le territoire métropolitain exposé au risque inondation du Drac ne bénéficiait pas de Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) dédié. En 2016, une démarche partenariale sur le PPRi a lancé de nouvelles études sous l'égide de l'Etat accompagné d'un comité de suivi technique. En février 2019, le PPRi a été prescrit en vue de sa finalisation et de son approbation courant 2020. Néanmoins, depuis l'été 2019, le travail de production sur le PPRi Drac, dans un objectif de finalisation rapide et de mise à consultation n'a pas permis de poursuivre la dynamique du travail partenarial et notamment de prendre le temps d'apprécier collectivement les nouvelles propositions relatives aux aléas et à la nouvelle version du règlement. Grenoble-Alpes Métropole a exprimé des questionnements depuis juillet 2019 et a formulé à de nombreuses reprises des demandes de vérifications et compléments. Les principaux points de divergence relevés font l'objet de réserves ou recommandations et donnent lieu à des demandes d'approfondissements et compléments nécessaires pour lever tout doute sur l'impact du PPRi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet de Plan Prévention du Risque inondation Drac aval et demande la reprise du projet afin d'étudier et de prendre en compte l'ensemble des réserves émises par Grenoble-Alpes Métropole.

VIE ENVIRONNEMENTALE

UNE NOUVELLE HAIE POUR LE VILLAGE

La haie de l'Espace des 4 Vents vient d'être plantée. Cette action avait été annoncée dans un précédent « Echo Champagnard » et a été réalisée dans cette période favorable aux plantations d'arbustes. Entièrement financée par la l'Europe dans le cadre de la trame verte et bleue, c'est la Fédération de la chasse qui était chargée des travaux. Les haies jouent un rôle fondamental dans le déplacement des animaux, améliore la biodiversité en fournissant gîte et couvert aux insectes et oiseaux et permet de retrouver les paysages bocagers caractéristiques du plateau.



MISE A DISPOSITION DE TRONCS D'ARBRES

La commune propose des troncs de bois, coupés par RTE dans la forêt de Croix Vieille. Les personnes intéressées devront posséder le matériel pour les récupérer. Inscription à faire à la mairie.



| VIE MUNICIPALE |

VŒUX AU PERSONNEL COMMUNAL - mercredi 22 janvier

Mme le Maire, entourée des membres du conseil municipal, a accueilli le 22 janvier, le personnel communal de la commune. A cette occasion, elle a remercié les agents du travail effectué tout au long de l'année 2019 et les a encouragé à poursuivre leurs tâches pour l'année qui débute. Elle a aussi rappelé que l'ensemble des salariés et des élus, dans le cadre de leur fonction, sont tenus au devoir de réserve. Après la remise d'un cadeau chocolaté l'ensemble des salariés a pu partager un délicieux apéritif dînatoire préparé par la petite entreprise Champagnarde « L'Equanimité »



SERVICE URBANISME

Le service urbanisme est joignable tous les jours sauf le mercredi, de 10h à 12h et de 14h à 16h en appelant le ☎ **04 76 98 86 99**.

Les demandes de renseignements d'urbanisme doivent être faites par écrit en adressant un courrier en mairie ou par voie électronique à mairie@champagnier.fr

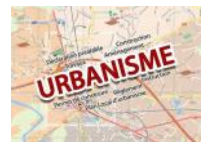
Les dossiers de demandes d'urbanisme ou les pièces complémentaires sont à déposer à l'accueil de la mairie. Un récépissé de dépôt sera remis.

Consultance architecturale :

Un architecte conseil se tient à votre disposition pour vous aider à monter votre projet de construction afin d'optimiser sa qualité architecturale et son intégration. Ce service est proposé par Grenoble-Alpes Métropole .

Vous pouvez solliciter un rendez-vous avec l'architecte conseil, Mme Cécile LEREBOURG en appelant le ☎ **04 57 38 50 59** ou en envoyant un courriel à

✉ tatania.ride@lametro.fr



CONSULTANCES ARCHITECTURALES

Un architecte conseil se tient à votre disposition pour vous aider à monter votre projet de construction afin d'optimiser sa qualité architecturale et son intégration.

Ce service est proposé par la Métropole.

Vous pouvez solliciter un rendez-vous avec l'architecte conseil, Mme Cécile LEREBOURG en appelant le ☎ **04 57 38 50 59** ou en envoyant un courriel à ✉ tatania.ride@lametro.fr

Horaires des prochaines permanences ...

de 14h30 à 15h30 - de 15h30 à 16h30 - de 16h30 à 17h30
sauf pour les permanences de BRESSON et JARRIE
=> de 9h30 à 10h30 - de 10h30 à 11h30 - de 11h30 à 12h30

Prochaines permanences

13 mars à HERBEYS
20 mars à JARRIE
03 avril à VAULNAVEYS LE BAS
10 avril à BRESSON

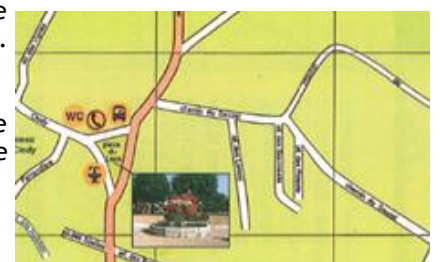
11 mai à CHAMPAGNIER

TRAVAUX

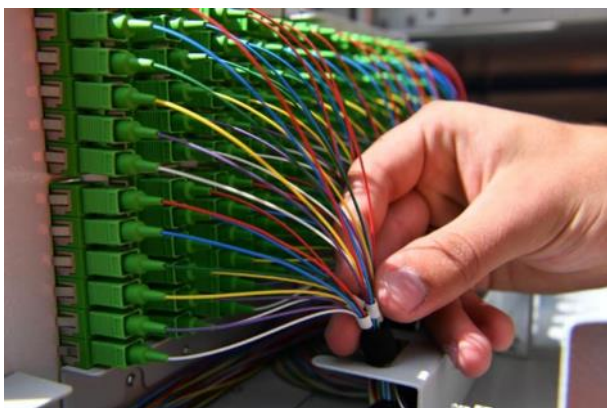


Lors de la réunion de chantier du mardi 18 février, a été acté le maintien de la déviation par le Sauzel et la Côte, jusqu'au 20 mars. Cela est principalement dû à la sécurisation pour les bus et au séchage à la jonction avec la rue du Laca. Même l'ouverture partielle sur la partie ouest de la place remettait en cause cette sécurisation. Raoul LÉVÈQUE et moi-même n'avons pu que nous incliner devant les réalités du chantier.

Merci pour votre compréhension, nous sommes désolés de ce contretemps qui ne nous avait pas été annoncé au départ.



DES NOUVELLES DE LA FIBRE ...



Vous pouvez suivre l'évolution de la situation sur le site d'Isère Fibre avec notamment la carte d'éligibilités depuis l'adresse www.iserefibre.fr/test-deligibilite-particuliers/

Malheureusement elles ne sont pas bonnes avec d'importants retards annoncés lors d'une réunion le 18 février entre la Métro, Isère Fibre et les communes de la Métro.

D'une part concernant spécifiquement CHAMPAGNIER, le Département et Isère Fibre (filiale SFR) ont rencontré des problèmes techniques pour passer le câble de fibres dans un fourreau propriété d'Orange entre BASSE-JARRIE et CHAMPAGNIER entraînant plusieurs mois de retard. Ce problème devrait être résolu par Orange dans les prochaines semaines.

D'autre part, et pour l'ensemble des communes dépendant du réseau départemental (donc hors réseau privé couvrant les anciennes communes de la Métro), des défauts de réalisation de la part des sous-traitants d'Isère Fibre obligent celui-ci à geler toute commercialisation pour reprendre et contrôler l'ensemble des connexions et raccordements avec des délais pouvant s'étaler sur plusieurs mois.

Ainsi les premiers raccordements pour commercialisation tant pour les bâtiments publics et entreprises que pour les particuliers n'auront pas lieu avant 2021 pour notre commune.

ELECTIONS MUNICIPALES - DIMANCHE 15 MARS 2020



RAPPEL

ATTENTION

- Le panachage n'est pas possible, notre commune ayant plus de 1000 habitants.
- La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour entrer dans le bureau de vote

Une télé procédure spécifique est accessible jusqu'au 13 mars 2020 sur le site www.inscription-elections.fr pour permettre à chaque électeur d'avoir accès aux informations suivantes :

- ⇒ Commune ou circonscription consulaire d'inscription sur les listes électorales ;
- ⇒ Libellé et adresse du bureau de vote ;
- ⇒ Le cas échéant, motifs de radiation.

Pour accéder à ces informations l'électeur doit indiquer :

- ✓ ses nom, prénoms, sexe et date de naissance ;
- ✓ fournir une copie numérisée de sa carte nationale d'identité ou de son passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Depuis le 11 mars 2019, chaque électeur peut désormais accéder au service d'interrogation de sa situation électorale (ISE) sur le site : www.service-public.fr (Papiers Citoyenneté / Élections / Questions ? Réponses ! / Liste électorale, bureau de vote ... comment vérifier votre situation ? / Accéder au service en ligne : en veillant à noter tous les prénoms et pour les femmes le nom de jeune fille) afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur son bureau de vote.

Pour les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autre que la France, fournir une carte nationale d'identité ou un passeport délivré par l'Administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité, ou un titre de séjour en cours de validité.

L'électeur doit également indiquer son adresse de messagerie électronique afin qu'une réponse lui soit apportée dans les jours suivants par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

A la différence de la procédure "interrogation de la situation électorale" (ISE), la procédure "inscription-élections" permet à l'électeur de savoir où il est inscrit et, le cas échéant pourquoi il a été radié.

Si vous prévoyez d'être absent-e, le jour des élections, pensez à établir une procuration.

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/>

Vous devez vous rendre soit : dans une brigade de gendarmerie, un commissariat de police, au tribunal judiciaire ou de proximité



| SERVICE ENFANCE JEUNESSE |

LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE EN ACTION

ACCUEIL DE LOISIRS DE VACANCES D'HIVER DU 24 FEVRIER AU 6 MARS DES 3 / 11 ANS



Les horaires du centre de loisirs
 Journée (avec repas) => 8h à 18h
 Matin (avec repas) => 8h à 13h30
 Après-midi (sans repas) => 13h30 à 18h

Arrivée du matin possible entre 8h et 9h30 sauf pour les sorties où l'horaire d'accueil peut-être modifié à 8h30/8h45 au plus tard.

* Le tarif proposé pour l'accueil de loisirs est un forfait à la semaine. Ce tarif n'est pas fractionnable si l'enfant ne suit pas la totalité de la semaine



Renseignements et inscriptions
 Service Enfance Jeunesse
 04.76.40.54.57 / 06.51.84.32.77
 enfance.jeunesse@champagnier.fr

Tarifs € de l'accueil de loisir				
Quotient familial	Forfait semaine *	Journée	Après-midi	Matin + repas
De 0 à 400	45	9.5	2.5	7
De 401 à 550	53	11	3	8
De 551 à 700	61	13	4	9
De 701 à 900	69	14	5.5	10
De 901 à 1150	78	16	6	11
De 1151 à 1400	87	18	6.5	13
De 1401 à 1800	96	20	7	13.5
> 1800	105	22	7.5	14
Extérieur < 1800	120	24.5	9.5	16.5
Extérieur > 1800	132	27	10.5	18

ACCUEIL JEUNES VACANCES D'HIVER DU 24 FEVRIER AU 6 MARS DES 11 / 17 ANS

Jours	Activités	RDV	Tarifs
Mercredi 26/02	GYMNASE Activité sportive au choix « Le syndicat du crime » ou « Sous les toiles de la révolution »	10h00 Gymnase 18h00 Place du lac	Cot* (matinée uniquement) A+B (journée)
Judi 27/02	Jeux de cartes et jeux de plateau & Atelier cuisine pour préparer le goûter Soirée SPECTACLE « Ados Vs parents mode d'emploi » à la comédie de Brezole + Kebab.	De 10h00 à 12h00 salle jeunesse De 14h00 à 21h30 salle jeunesse Densé papier	Cot* A+B
Vendredi 28/02	ATELIER GRAFFITI TARTIFLETTE vendredi tout est permis	De 10h00 à 18h00 salle jeunesse	A
Mercredi 29/02	LUGE PARK DE LA COLLINE DES BAINS Toumer, sauter, atterrir, lugg, bob, et bien d'autres luges à venir essayer!	De 10h00 à 18h00 Salle jeunesse	2*B
Judi 5/03	Fabrication de meubles en PALETTE Ciné popcorn sur place Et soirée Crêpes party	De 10h00 à 12h00 salle jeunesse De 14h00 à 22h00 Salle jeunesse	A A
Vendredi 6/03	Fabrication de meubles en PALETTE (SUITE) & PETITS JEUX / PETITS DEFIS	De 10h00 à 18h00 Salle jeunesse	A

Tarifs € de l'accueil JEUNES		
Quotient familial	TARIF A	TARIF B
De 0 à 400	1	2
De 401 à 550	2	4
De 551 à 700	3	6
De 701 à 900	4	7
De 901 à 1150	5	8
De 1151 à 1400	6	10
De 1401 à 1800	8	12
> 1800	10	14
Extérieur < 1800	11	15
Extérieur > 1800	12	16

Une cotisation annuelle de 5€ est demandée à chaque enfant participant aux projets d'autofinancement ou à certaines activités. Elle est à régler une fois pour l'année scolaire. L'accès aux activités mentionnées « Cot* » sont gratuites.

Accueil libre tous les mardis en période scolaire de 18h30 à 19h45.

Les programmes sont à votre disposition sur le site internet de la commune ou auprès du service enfance jeunesse.

Renseignements et inscriptions
 Service Enfance Jeunesse
 04.76.40.54.57 / Cindy 06.12.89.18.88
 enfance.jeunesse@champagnier.fr

Le service enfance jeunesse a créé sa page « Facebook » qui se nomme **Service enfance jeunesse Champagnier**.

https://www.facebook.com/Service-enfance-jeunesse-Champagnier-103307637889394/?modal=admin_todo_tour

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ ... POUR RENOUELER VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

A l'approche des examens de la fin d'année scolaire ou universitaire et des vacances d'été, vous êtes nombreux à faire renouveler vos cartes nationales d'identité (CNI) ou passeports. Il vous est recommandé de toujours déposer la demande au moins deux mois avant la date de votre voyage ou de l'examen pour lequel ce titre est nécessaire. Le renouvellement peut être demandé dans les six mois qui précèdent la date d'expiration du document.

Pour éviter que l'afflux de demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen, la Préfecture vous recommande de prendre dès à présent les dispositions nécessaires :

- en vérifiant les dates d'expiration de vos CNI ou passeports en votre possession ;
- en vous rendant, dans le cas où un renouvellement de votre CNI ou de votre passeport s'avère nécessaire, dans l'une des mairies équipées de stations biométriques.

Communes équipées de dispositifs de recueil de demandes de Passeports et Cartes Nationales d'Identité dans le département de l'Isère : BOURGOIN-JALLIEU, CRÉMIEU, DOMÈNE, ECHIROLLES, EYBENS, FONTAINE, GRENOBLE, L'ISLE D'ABEAU, LA CÔTE ST ANDRÉ, LA MURE, LA TOUR-DU-PIN, LE BOURG D'OISANS, LE PONT-DE-BEAUVOISIN, LE PONT-DE-CLAIX, MENS, MEYLAN, PONTCHARRA, ROUSSILLON, ST EGRÈVE, ST MARCELLIN, ST MARTIN D'HÈRES, SASSENAGE, VIENNE, VIF, VILLARD DE LANS, VILLEFONTAINE, VIZILLE, VOIRON.

A titre informatif pour la Mairie d'ECHIROLLES il convient de vous connecter sur le site internet de la commune pour prendre rendez-vous (un rendez-vous par demande => par exemple : pour un passeport enfant et un passeport adulte il faut prendre deux rendez-vous). Pour la demande d'un passeport et d'une carte d'identité pour une même personne, choisissez le rendez-vous double demande.

Pour simplifier vos démarches, un télé-service « Pré-demande CNI » est mis en place pour une première demande de Carte Nationale d'Identité ou un renouvellement. La demande de CNI, ou le renouvellement repose actuellement sur le document cerfa n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). La demande de passeport, ou de renouvellement, est faite sur le formulaire papier cerfa n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs).

Le télé-service « Pré-demande » permet de recueillir, de manière dématérialisée (sans utiliser ce formulaire cerfa) les informations concernant l'Etat Civil et l'adresse du demandeur.

Sur le site internet <https://www.service-public.fr> vous devez créer un compte ANTS, puis remplir le formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).

Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figurent, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

En cas de perte ou de vol de votre CNI, vous devez acheter un timbre fiscal dématérialisé en ligne.

Après avoir effectué la pré-demande CNI en ligne vous devez prendre contact avec une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil.

Attention le dépôt d'une demande de CNI ou de passeport se fait principalement sur rendez-vous.



RAPPEL DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CNI

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans), celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

L'allongement de 5 ans pour les CNI concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures pour une durée de 15 ans ;
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures pour lesquelles la prolongation de 5 ans de la validité est automatique et ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

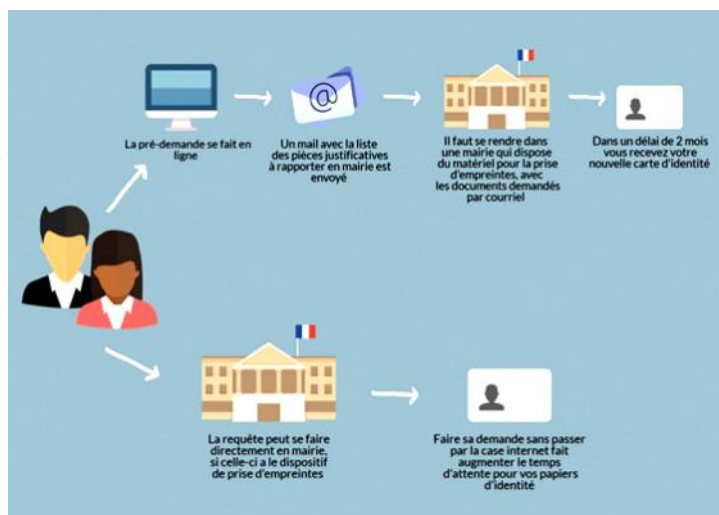
Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures.

Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Néanmoins, certains pays ne reconnaissent que la date de validité indiquée sur le document.

Lors de votre rendez-vous en mairie, vous devez apporter votre numéro de « Pré-demande CNI », indispensable à la mairie, ainsi que les pièces justificatives nécessaires à la constitution de votre demande de CNI.

Pour les passeports c'est la même procédure il faut juste avoir au préalable acheté un **timbre fiscal dématérialisé** lors de la pré-demande, ou détenir un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable.



BIENTÔT 16 ANS ... PENSEZ AU RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement est obligatoire

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser en mairie entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Si vous avez plus de 16 ans mais que vous avez oublié de vous faire recenser, sachez qu'il n'est pas trop tard pour régulariser votre situation, jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Il est nécessaire de se munir d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport), du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile.



TAILLES DES HAIES

La Ligue Pour les Oiseaux (LPO) rappelle qu'il est légalement interdit - par arrêté préfectoral - de tailler ou d'arracher toute haie après le 1er avril et jusqu'au 31 juillet



Sites de reproduction, de nourrissage et de refuge pour de très nombreuses espèces d'animaux, les haies représentent un petit écosystème en soi. Dès la fin de l'hiver, elles sont colonisées par un cortège d'oiseaux qui y construisent leurs nids.

MERCI DE PROCÉDER RAPIDEMENT À VOS ÉLAGAGES

BRUITS DE VOISINAGE ...

LE PRINTEMPS EST DE RETOUR

Attention ... Les travaux de jardinage et bricolage peuvent être bruyants !

Les jours rallongent, le thermomètre remonte doucement et l'envie de profiter du balcon ou du jardin se fait sentir. S'il est légitime de vouloir remettre son jardin en état, de faire des travaux de bricolage ou de préparer un barbecue ... certaines règles sont cependant à respecter pour rester en bons termes avec ses voisins.

On ne fait pas de bruit comme on veut et quand on veut. Il est recommandé de prendre toutes précaution pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de ces activités.



BRUITS de voisinage



Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble.

L'usage de matériels électriques, à essences (tondeuses, tailles haies, perceuses, etc....) est autorisé :

Les jours ouvrables

de 8 h à 12 h et de 14 h à 19h30

Les samedis

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés

de 10 h à 12 h

Interdits après 12h

Soyez respectueux des recommandations reposant sur le principe du « bon voisinage » et tenez comptes des horaires, réglementés par un arrêté préfectoral, qui permettent ces travaux domestiques.

CIRCULATION ... LIMITATION DE VITESSE



Il est rappelé que sur tout le territoire de la commune, la vitesse est limitée à 30km/h, et le sera à 20km/h dans les zones partagées piétons, cycles, voitures, rue du Bourg.

La circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes est interdite dans le village, sauf services publics et secours.



BAC DE COLLECTE ET COMPOSTEUR

La Métropole met gratuitement des bacs roulants à disposition des usagers des 49 communes de son territoire en cas :

- D'installation de nouveaux arrivants
- De remplacement de bac défectueux,
- D'ajustement des volumes nécessaires au stockage des déchets, afin de faciliter le tri des déchets notamment.

Une fois délivrés, les bacs restent la propriété de la Métropole. Leur entretien, en particulier leur lavage, est à votre charge.

Que vous soyez un particulier, un bailleur, un professionnel ou une association, vous pouvez commander vos bacs en ligne sur la plateforme => mesdechets.lametro.fr

Une fois la commande passée, vous recevrez un mail de confirmation. Pour retirer votre bac, présentez-vous au Centre Technique d'Exploitation => Sud et Grand Sud, 10 rue Le Corbusier à EYBENS, muni d'un justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer...).

À la remise des bacs, les agents vous remettront les règles d'utilisation, qui précisent les engagements réciproques de la Métropole et du bénéficiaire.

Vous trouverez toutes les infos sur les modèles de bacs et composteurs sur le site : www.lametro.fr



ESPACES PUBLICS : LA METRO VOUS INVITE A RENTRER VOS POUBELLES

La Métropole rappelle qu'il est obligatoire de rentrer les poubelles aussitôt qu'elles ont été ramassées.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



La collecte des encombrants est prévue le **14 avril 2020**

Comme précédemment, les usagers doivent s'inscrire en appelant le numéro gratuit **0 800 500 027** au plus tard le jeudi qui précède la collecte.



LES DEMARCHES EN LIGNE DE LA METROPOLE

RÉALISEZ VOS DÉMARCHES DE FAÇON SIMPLE ET RAPIDE SUR LA NOUVELLE PLATEFORME DE DÉMARCHES EN LIGNE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, [DEMARCHES.LAMETRO.FR](https://demarches.lametro.fr)

- ☞ Signaler un problème sur la voirie,
- ☞ demander des renseignements aux services de la Métropole,
- ☞ demander une autorisation de stationnement pour un déménagement ou des travaux,
- ☞ signaler un dysfonctionnement concernant la collecte des déchets...

Et tout ça en un clic ?

C'est possible désormais sur la plateforme de démarches en ligne de Grenoble-Alpes Métropole qui rassemble tous ses services dématérialisés.



Accessible à toute heure, sur votre mobile, votre tablette ou votre ordinateur, quelques minutes suffisent pour réaliser votre démarche, en créant ou non un compte.

Soucieuse d'améliorer la qualité de sa gestion de la relation avec les citoyens grâce notamment à la mise en place de ce nouvel outil, la Métropole proposera au fil des mois à venir de nouveaux services.

ACCUEIL DES ABONNÉS A L'EAU POTABLE

Pour l'amélioration de la qualité du service public à l'utilisateur, GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE a repris la compétence « eau potable »

Coordonnées utiles

Pour des ...

=> problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau, ...) et souscription d'abonnement, résiliation, facturation :

☎ **04 57 04 07 77**

ou sur le site : <https://www.eauxdegrenoblealpes.fr>

Les abonnés de CHAMPAGNIER peuvent se rendre à l'accueil du secteur de Grenoble Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à PONT DE CLAIX,

aux horaires suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h30)

=> problèmes techniques liés à l'assainissement :

☎ **0 800 500 048**

=> Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) :

☎ **04 76 98 24 27**



MISE A DISPOSITION DE BROYEUR

Votre commune, en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole, participe cette année à l'opération «Prêt de broyeur».

Cette opération lancée en 2016 consiste à mettre gratuitement un broyeur à disposition des usagers.

Ce service vise plusieurs objectifs :

- ☒ Accompagner les particuliers et les communes dans la valorisation des déchets verts,
- ☒ Optimiser les coûts d'exploitation et réduire l'impact environnemental de la gestion globale de ces déchets,
- ☒ Accompagner l'interdiction du brûlage des déchets verts

☒ Répondre aux objectifs du Schéma Directeur Déchets en faisant diminuer la part des déchets verts apportés en déchèterie de 5000 T/an d'ici 2030.

Cette année ce sont 4 broyeurs qui seront partagés sur 13 communes.

VOTRE MAIRIE ET GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE METTENT GRATUITEMENT DES BROYEURS À VOTRE DISPOSITION.

Le printemps arrive et avec lui les déchets verts du jardin qu'il faut apporter en déchèterie.

Broyer ses végétaux permet de réduire leur volume de moitié en hachant les feuilles, brindilles, petites branches et autres résidus de taille.

Vous pourrez ainsi utiliser ce broyat aux pieds de vos massifs pour enrichir vos sols. Cette technique, appelée paillage, permet de limiter l'arrosage et le désherbage.

Vous avez un compost ? Vous améliorerez sa qualité en y ajoutant du broyat. Avec le broyage fini les allers-retours en déchèterie !

Facile et gratuit, l'emprunt se fait sur une journée ou un week-end et le broyeur est à retirer auprès des services techniques.

Vous pouvez dès à présent réserver votre broyeur au ☎ 04 76 98 08 83.



COLLECTE DES TEXTILES



Comme l'an dernier, une nouvelle collecte de textile est organisée par la Métro. Elle aura lieu sur le parking de la Mairie

du 27 avril au 8 juin

Pour information, lors de la dernière collecte, le taux de remplissage a été de 730 kg en 7 semaines



NUMOTHEQUE DE GRENOBLE ALPES METROPOLE



Grenoble Alpes Métropole met à disposition de tous un accès en ligne à la numothèque.

Celui-ci comprend : livres, musiques, films, presse, outil d'autoformation, documents du patrimoine...

L'accès sur le site est possible 24h / 24, 7 jours / 7.

Venez vous inscrire à la Bibliothèque de CHAMPAGNIER aux heures habituelles d'ouverture. L'accès au service est inclus dans votre adhésion à la bibliothèque.

Comment avoir accès à la numothèque Grenoble-Alpes ?

L'accès à l'offre numérique est offerte à tout usager inscrit dans une bibliothèque figurant parmi les 49 communes de Grenoble-Alpes Métropole.

Vous êtes déjà inscrit dans une bibliothèque ?

Vous devez vous y rendre pour demander vos codes d'accès.

Vous n'êtes pas encore inscrit mais l'offre vous intéresse ?

Rendez-vous dans une bibliothèque pour vous inscrire et bénéficier de l'offre.

Comment se connecter à la numothèque Grenoble-Alpes ?

Connectez-vous en cliquant sur MON COMPTE (en haut et à droite du site) et indiquez vos identifiants : numéro d'abonné à la bibliothèque ou courriel + mot de passe.



CHAMPAGNIER ENTRE HISTOIRE ET PATRIMOINE

CHAMPAGNIER
ENTRE HISTOIRE ET PATRIMOINE



La revue n° 6 de l'association « Champagnier entre Histoire et Patrimoine » a été diffusée aux adhérents courant janvier.

Ceux qui souhaitent se procurer cette revue peuvent en faire l'acquisition pour 12 € en contactant l'association à l'adresse suivante ➤ champagnier.histoire@free.fr ou par téléphone ☎ 04 76 98 65 37.

La revue n° 6 raconte l'histoire des Isles de Champagnier.

Vous pouvez déjà réserver la prochaine revue.

Elle sera distribuée gratuitement à ceux qui auront adhéré à l'association.

Montant de l'adhésion : 10 €.

Cette publication est également en vente pour les non résidents à CHAMPAGNIER.

MJC - MPT CHAMPAGNIER

PROCHAINES DATES À RETENIR

Samedi 21 mars ☞ Tournée décentralisée de la MC2 "Chaussure à son pied" du théâtre TURAK

Vendredi 27 mars ☞ Tournoi de badminton au gymnase : gratuit et ouvert à tous, venez vous défouler dans une ambiance bonne enfant !

Vendredi 10 avril ☞ Assemblée générale de l'association à 18h au Café Associatif

Vendredi 17 avril ☞ Concert de clarinette et saxophone par le CRI Jean Wiener à l'église de CHAMPAGNIER

Samedi 18 avril ☞ Café citoyen "Etre femme aujourd'hui" avec une représentation théâtrale en préambule à la salle de la Fraternité

Venez nombreux partager ces moments de qualité avec nous !!



AAPPMA L'AMICALE DES PECHEURS



Dans le cadre de la préparation de la saison 2020 et pour garantir un avenir piscicole dans nos ruisseaux, étangs et

rièrres, notre association a procédé à plusieurs empoissonnements.

Le premier, un lâcher de 3000 truitelles fario d'une dizaine de centimètre sur le Drac courant octobre 2019.

Ensuite, courant décembre, un lâcher de poissons blancs et carnassiers au trou aux canards sur la commune de CHAMPAGNIER.

Enfin, début février, un alevinage de 30000 alevins de truites fario sur les ruisseaux que notre association a en gestion piscicole (Pissarde, Robine, Lavanchon, Suze, Marjoera et ruisseau de SEYSSINS).

Rappelons également qu'à partir du 14 mars, jour de l'ouverture de la pêche à la truite et ce jusqu'à mi-juin, voire début septembre si la

sécheresse n'est pas au rendez-vous, il sera procédé à une dizaine de lâcher de truites surdensitaires sur notre secteur qui nous vous le rappellerons s'étend sur les communes de CHAMPAGNIER, PONT DE CLAIX, CLAIX, VARCES, ECHIROLLES ET SEYSSINS.

A cela s'ajoute l'entretien de nos étangs tout au long de l'année par les bénévoles de l'association et la surveillance de notre secteur par notre garde pêche.

Malheureusement beaucoup d'incivilités sont constatées dont beaucoup de dépôts d'ordure sauvage, principalement sur le Trou aux canards. Cela a forcément un coût important pour notre association car le volume de déchets important nous contraint, en plus de nos interventions, de prendre une entreprise spécialisée.

Notre blog

<http://pecheurs38.canalblog.com/>

Notre adresse mail

aappma.adp38@gmail.com



Il est possible d'adhérer à notre association en allant sur le site de "carte de pêche.fr" en choisissant l'AAPPMA de PONT DE CLAIX.

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FÊTES - vendredi 28 février

Si vous souhaitez vous engager dans l'une des fonctions du bureau (Président, Trésorier, Secrétaire) ou vous inscrire comme membre du Comité des Fêtes ou simplement vous informer sur le fonctionnement de cette association vous êtes les bienvenus à cette réunion.

Le Comité des Fêtes



Les membres du Comité des Fêtes vous invitent à participer

vendredi 28 février prochain
À 20h30

en mairie à l'assemblée générale de l'association.

A l'ordre du jour : élection du bureau

| EVENEMENTS A VENIR |

ASSOCIATION SENIOR DYNAMIQUES EN BALADE - samedi 29 février

L'Association des Séniors Dynamiques en Balade vous invite à son LOTO au Gymnase des 4 Vents, **Samedi 29 Février**, à partir de 18h30.

De nombreux lots à emporter, dont 1 semaine de location dans 1 village de vacances en Provence, 1 appareil à raclette/grill, 1 scie sauteuse, & trottinette enfant, 1 enceinte Bluetooth ... Possibilité de se restaurer sur place.



Les Séniors Dynamiques en Balade est une nouvelle association champagnarde qui propose aux personnes retraitées ou ayant plus de 50 ans de pratiquer des activités physiques pour se maintenir le plus longtemps

possible en pleine forme et ce pour un tarif très attractif !!! Elle adhère à la FFRS (Fédération Française de la Retraite Sportive, fondatrice du concept Sport, Séniors, Santé).

Actuellement à CHAMPAGNIER nous vous proposons une séance de Gym Maintien en Forme le lundi matin de 10h à 11h, 1 séance de Marche Nordique le mercredi matin avec déplacement en covoiturage. Dès le retour des beaux jours, nous reprendrons la découverte du tennis et les petites randonnées le jeudi.

En projet également une séance hebdomadaire d'Active Mémoire, qui consiste à faire travailler les différentes mémoires à partir d'activités physiques couplées à quelques pratiques cognitives. L'association propose aussi des séjours découvertes et actifs, au cours desquels nous associons tourisme et activités physiques.

Cette année nous proposons un séjour de 8 jours à LA BAULE au cours duquel nous découvrirons les chantiers navals de SAINT NAZAIRE, nous visiterons le village de KERHINET, les Salins de GUÉRANDE, LA BAULE BRETAGNE etc... Mais nous pratiquerons aussi la randonnée pédestre, le disc-golf, gym ou gym aquatique selon les possibilités, et des jeux de boules.

Les bénéfices du Loto serviront à l'achat de matériel pour la pratique de ces activités.

VENEZ NOMBREUX POUR EMPORTER DE BEAUX LOTS ET NOUS AIDER A EQUIPER NOTRE ASSOCIATION !

Pour tous renseignements sur notre association pour les Champagnards et leurs voisins contact Catherine ROSSET
☎ 06 81 85 47 19



Séniors Dynamiques en Balade

ASSOCIATION CHASSE DE CHAMPAGNIER - dimanche 15 mars



L'ACCA de CHAMPAGNIER organise une vente de boudin à la chaudière, de terrine et de caillette le **Dimanche 15 mars** Salle Fraternité à partir de 10 h.

Réservation possible auprès de Baptiste
☎ 06.61.22.17.51



ULTRA CRAZY CROSS DE CHAMPAGNIER - Dimanche 29 mars



Chers amis coureurs, la prochaine édition de l'Ultra Crazy Cross de CHAMPAGNIER (U3C) a lieu le **Dimanche 29 mars**

Toute l'équipe du R.I.A. « Raid Isère Aventure » vous attend de pied ferme pour ce bel évènement festif et sportif... Bonne humeur et convivialité de rigueur ! Venez en famille, il y en aura pour tout le monde.

L'U3C CHAMPAGNIER, c'est :
- 2 parcours adultes 6 et 10,5 km
- une marche familiale (inscriptions sur place)
- des courses à obstacles pour les enfants (inscriptions sur place)

Le tout dans une ambiance très festive et conviviale, mené par une équipe d'animation déchaînée !

En partenariat avec l'association Locomotive (1 € reversé par inscription)

27 mars—midi => clôture des inscriptions

Alors à très vite sur nos chemins



Site Internet...
<https://crosschampagner.jimdofree.com/>



MAIRIE

Ouverture au public

Lundi : 15h à 19h
 Mardi et jeudi : pas d'accueil
 Mercredi : 9-12h 13h30-17h30
 Vendredi : 9-12h 13h30-17h30

Accueil téléphonique

☎ 04.76.98.08.83

Messagerie

mairie@champagnier.fr

Site web

www.champagnier.fr

Permanence Maire/Elus

Sur rendez-vous le lundi

AGENDA

Dates à retenir

- ♦ **Vendredi 28 février**
Assemblée générale
Comité des Fêtes
Mairie à 20h30
- ♦ **Samedi 29 février**
Loto Association
Séniors dynamiques en balade
Espace 4 Vents à partir de 18h30
- ♦ **Dimanche 15 mars**
Elections municipales
Mairie de 8h à 18h
- ♦ **Dimanche 15 mars**
Vente boudins, caillettes ...
Acca de Champagnier
Salle Fraternité à partir de 10h
- ♦ **Samedi 21 mars**
Théâtre MC2
MJC/MPT
Espace 4 Vents à 19h
- ♦ **Dimanche 22 mars**
Elections municipales
Mairie de 8h à 18h
- ♦ **Vendredi 27 mars**
Tournoi de badminton
MJC/MPT
Espace 4 Vents à 19h
- ♦ **Dimanche 29 mars**
Ultra crazy cross RIA
Espace 4 Vents à 9h30
- ♦ **Vendredi 10 avril**
Assemblée Générale MJC
Salle Fraternité à 18h
- ♦ **Mardi 14 avril**
Ramassage encombrants
- ♦ **Vendredi 17 avril**
Concert clarinette saxophone
Eglise
- ♦ **Samedi 18 avril**
Café citoyen et
représentation théâtrale
Salle Fraternité à partir de 18h

POLICE MUNICIPALE



Pour contacter
 les agents de police municipaux
 ☎ 06.01.81.03.13
 📧 policepluricommunale.jccb@gmail.com
 Gendarmerie ☎ 17

BIBLIOTHEQUE HORAIRES



Pendant les vacances d'hiver, la bibliothèque sera ouverte uniquement de 15h à 19h les mercredis 26 février et 04 mars

Les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque sont :

- le mardi de 17h30 à 20 h30
- le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h
- le vendredi de 16h30 à 19h

BIBLIOTHEQUE ... DERNIERES ACQUISITIONS

Jussi ADLER-OLSEN : *Victime2117*
 Pierre ASSOULINE : *Tu seras un homme mon fils*
 Michel BUSSI : *Au soleil redouté*
 Lee CHILD : *Formation d'élite*
 Marie DARRIEUSSECQ : *La mer à l'envers*
 Frédérique DEGHELT : *Sankhara*
 Jean ECHENOZ : *Vie de Gérard Fulmard*
 Virginie GRIMALDI : *Quand nos souvenirs viendront danser*
 Pierre LEMAITRE : *Miroir de nos peines*
 Olivier NOREK : *Surface*
 Katherine PANCOL : *Bed Bug*
 Vanessa SPRINGORA : *Le consentement*
 Manuel VILAS : *Ordesa*



ETAT CIVIL

MARIAGE



Samedi 22 février
 Marion TRIONFINI & Thomas DI MARTINO

Félicitations aux jeunes époux

ANNONCES

Recherche femme de ménage expérimentée pour effectuer 3h de ménage (pas de repassage) sur CHAMPAGNIER. Payée en CESU.

Contact Mme MANGUE ☎ 06.61.59.19.07

Encore disponibles à la vente dans l'Eco quartier locaux commerciaux
 Contact Marie BIDOT ☎ 07.85.84.73.42

Journal
 d'information
 Echo Champagnard
 FEVRIER 2020

Réalisation et impression Commune de CHAMPAGNIER
 Directrice de la publication F. CLOTEAU, Maire
 Crédit photos Commune, F. CLOTEAU, P. BERENDES
 Comité de rédaction : F. CLOTEAU, A. FERON, P. BERENDES



Réalisé sur papier certifié FSC 100% »
 Tirage - 530 exemplaires - Dépôt légal à la parution